



Nature de l'acte :
Libertés publiques et pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation temporaire de circulation :
Route de Cramier
Travaux effectués par l'entreprise DEVAUD TP

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise DEVAUD TP, Chanlat 34 rue Guy Buisson 19100 BRIVE LA GAILLARDE.

Travaux effectués pour le compte de la commune.

Considérant qu'afin de réaliser la pose de bordures en vue de la réalisation d'un plateau surélevé en enrobé au niveau du carrefour de la rue jean Baptiste Corot, il est nécessaire de réglementer la circulation route de Cramier sur le départementale 152.

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation de tous les véhicules s'effectuera route de Cramier sur la départementale 152 avec un rétrécissement de chaussée nécessitant un alternat par feux au droit du chantier et une limitation de vitesse à 30 km/h du 17 au 21 novembre 2025 inclus.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par les services techniques.

Article 3 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise DEVAUD TP,

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
14/11/2025

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 14 novembre 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE